

2016
2017

Rapport d'activité

L'ACTION DE L'ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE
2016 - 2017

ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE
| 6 rue Duguay-Trouin, 75006 Paris



Sommaire

Éditorial du Président.....	4
Éditorial du Secrétaire général	4
L'organisation de l'ADF	5
Finances départementales : une stabilisation globale de la situation financière des Départements mais une visibilité zéro pour l'avenir	8
Politiques sociales : un tournant.....	9
Le service juridique sur tous les fronts.....	12
Politique de sécurité civile / SDIS : l'engagement de l'ADF.....	13
Environnement et Développement durable : les propositions de l'ADF	14
Innovation et numérique : Renforcement tous azimuts des concertations	15
L'implication des Départements dans le programme opérationnel national du Fonds social Européen (PON FSE 2014-2020)	18
Les activités de la commission « Mobilité »	19
L'Aménagement et le développement des territoires.....	19
Culture, éducation, tourisme : les politiques territoriales, pivots de la solidarité et de l'attractivité du territoire	21
Relations internationales : agir pour l'internationalisation des territoires.....	23
Problématiques départementales particulières : les Départements mobilisés pour la valorisation de leur action.....	23
Actualité parlementaire : dans l'attente de la 15 ^e législature	24
Communication : le développement de nouveaux projets.....	26
Le Cercle des élus	30
Secrétariat général : une organisation et une situation financière solides au service de l'ambition départementale.....	31

Éditorial du Président

Après une première année de fonctionnement de ses nouvelles instances et de renouvellement de ses équipes, l'ADF a poursuivi son ambition : défendre les Départements et les servir en offrant une image positive, dynamique et offensive.

Cette période a été marquée par de nombreux combats institutionnels, parlementaires et juridiques. Si, à cause de la rigidité de l'Etat, les longues et patientes négociations sur le financement du RSA n'ont pas abouti, une avancée a été obtenue sur le financement du coût de plus en plus lourd des mineurs étrangers.

La loi NOTRe, si elle n'a pas perdu ses nombreuses imperfections, a été améliorée et un contentieux vigilant et continu a été mené pour préserver nos compétences.

La capacité de propositions de l'ADF est faite des idées et des expériences de ses membres. En mobilisant les réseaux des Départements, les équipes de l'ADF construisent notre crédibilité.

Répondre au mieux et au plus vite aux demandes de nos adhérents, accroître notre rayonnement en multipliant nos partenariats et en les faisant pleinement vivre, donner de nos Départements, malgré les difficultés, une image réactive, optimiste et résolument tournée vers l'avenir, telle est notre feuille de route.

En remerciant mes collègues et nos équipes très mobilisés, je sais que cet état d'esprit fondé sur la confiance, l'innovation et la proximité est celui qui fera de l'ADF un acteur incontournable du nouveau quinquennat.

Dominique BUSSEREAU, Président de l'Assemblée des Départements de France

Éditorial du Secrétaire général

Depuis un an, notre pays a connu des grandes transformations politiques qui auront sûrement des incidences sur les collectivités et particulièrement les Départements. Pour autant, les sujets majeurs qui les concernent ont continué à animer l'année qui vient de s'écouler et restent plus que jamais au cœur de nos préoccupations.

D'abord, le financement pérenne des trois allocations individuelles de solidarité notamment le RSA. Même si les dépenses qui lui sont liées semblent retrouver des perspectives meilleures, cette allocation continue de poser un problème financier et un enjeu politique. Si les négociations avec le gouvernement de Manuel Valls n'ont pu aboutir au début de l'été 2016, le nouveau Président de la République a clairement annoncé sa volonté de recentraliser le RSA. Une nouvelle discussion doit s'ouvrir, nous devons dépasser les blocages anciens tout en restant vigilants à ce que la solution technique et financière retenue puisse permettre de combler les iniquités existantes.

Au cours l'année qui vient de s'écouler, d'autres sujets majeurs ont fortement émergé. C'est le cas par exemple de l'accueil des mineurs non accompagnés. Si les Départements ont le devoir de protéger tout mineur isolé sur notre territoire national, une meilleure coordination financière et technique entre l'Etat et les Départements doit permettre de répondre à une situation d'accueil qui devient structurelle. Les discussions engagées avec le Gouvernement de Manuel Valls devront se poursuivre avec le nouveau Gouvernement afin d'aboutir.

Enfin, alors qu'un nouveau Gouvernement est désormais aux responsabilités, l'ADF devra affirmer fortement la volonté des Départements de poursuivre leur investissement en matière de politique sociale et territoriale sur l'intégralité du territoire national. Pour cela, l'année qui s'ouvre doit permettre à notre association de démontrer le rôle indispensable des Départements pour le développement de politiques publiques de proximité à destination des publics fragiles. Face à la fracture sociale et territoriale qu'ont révélé les dernières échéances électorales, ils doivent pouvoir bénéficier des moyens financiers et humains pour renforcer toute politique publique permettant d'assurer la cohésion sociale et territoriale.

André VIOLA, Secrétaire général de l'Assemblée des Départements de France

L'organisation de l'ADF

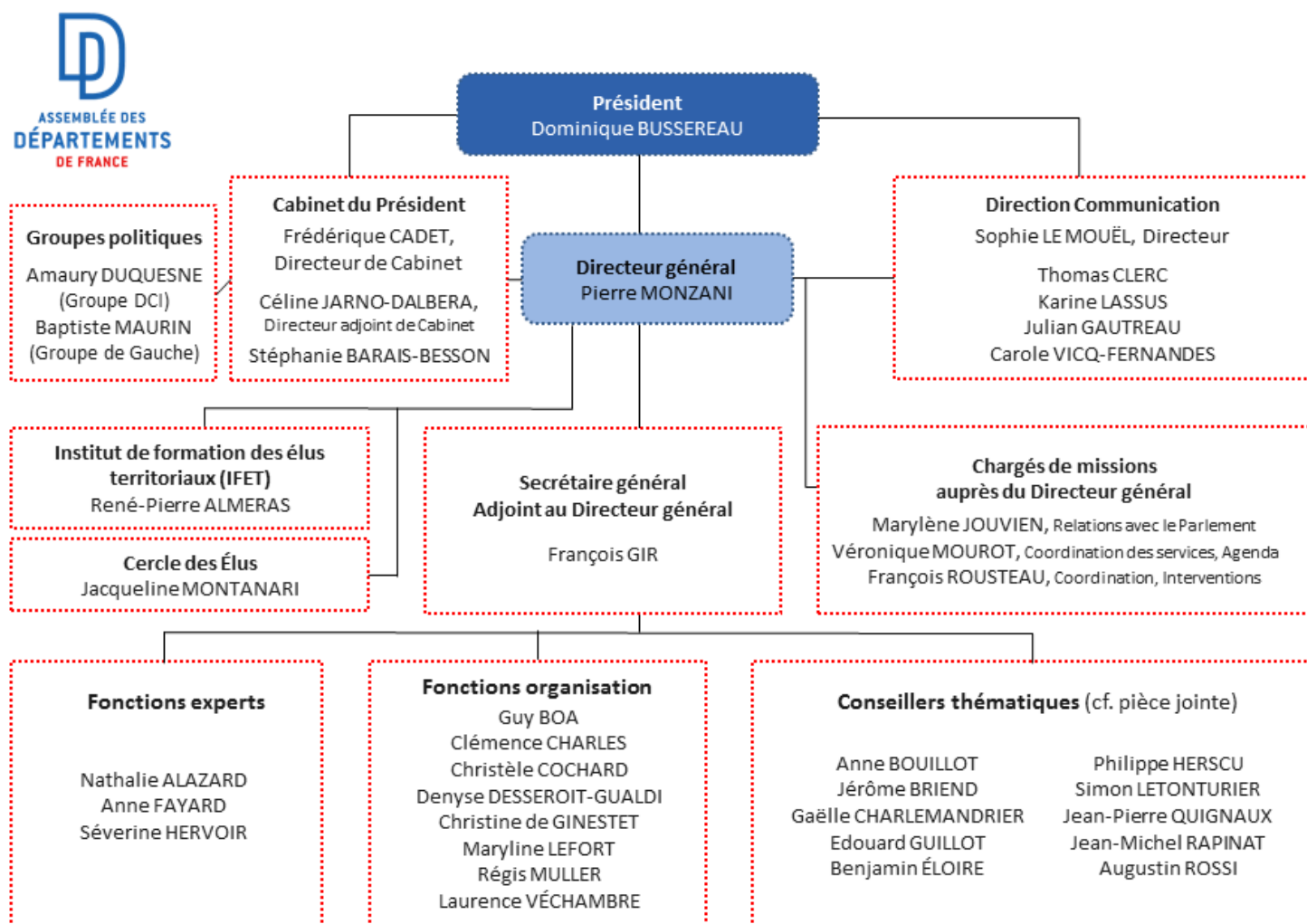
Émanation des Départements, les missions de l'ADF, dont les membres sont élus pour une durée de six ans, sont assurées par :

- Une Assemblée générale annuelle, composée de l'ensemble des Présidents des Départements, des Collectivités territoriales et de la Métropole adhérents.
- Un Bureau représentatif des différentes sensibilités politiques des Départements. Il réunit autour du Président de l'ADF les membres élus du Bureau, les Présidents des commissions et les représentants des groupes politiques de l'ADF. Il prépare les prises de position communes et organise les travaux de l'association.
- Une Commission exécutive. Elle se réunit pour s'assurer de la bonne exécution des décisions prises en Bureau.
- Des commissions thématiques définies au regard des champs de compétence ou des problématiques des Départements. Leurs réflexions s'appuient sur des expertises et sur les expériences locales dans le but de soumettre aux autres instances de l'ADF des positions à retenir.

COMMISSION EXECUTIVE
Dominique BUSSEREAU Président de l'ADF / <i>Charente-Maritime</i>
Pierre BÉDIER Vice-Président / <i>Yvelines</i>
Maurice LEROY Vice-Président / <i>Loir-et-Cher</i>
Bruno SIDO Vice-Président / <i>Haute-Marne</i>
Jean-Yves GOUTTEBEL Vice-Président / <i>Puy-de-Dôme</i>
André VIOLA Secrétaire général Président du Groupe de Gauche / <i>Aude</i> PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES – COOPERATION DECENTRALISEE
Secrétaire général adjoint / Poste à pourvoir au Congrès 2017
Patrick WEITEN Trésorier / <i>Moselle</i>
Stéphane TROUSSEL Trésorier adjoint / <i>Seine-Saint-Denis</i>
Benoît HURÉ Président du groupe DCI / <i>Ardennes</i>
Mathieu KLEIN Vice-Président du Groupe de Gauche / <i>Meurthe-et-Moselle</i>

MEMBRES DU BUREAU	
Membre / Poste à pourvoir au Congrès 2017	Philippe GROVALET Membre / <i>Loire-Atlantique</i> PRESIDENT DE LA COMMISSION DES PROBLEMATIQUES DEPARTEMENTALES PARTICULIERES
Damien ABAD Membre / <i>Ain</i>	Christophe GUILLOTEAU Membre / <i>Rhône</i> PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL DES DEPARTEMENTS METROPOLITAINS
Jean-Pierre BARBIER Membre / <i>Isère</i>	Yves KRATTINGER Membre / <i>Haute-Saône</i> PRESIDENT DE LA COMMISSION DES EGALITES
Julien BARGETON Représentant de Paris / <i>Paris</i>	Jean-Jacques LASSERRE Membre / <i>Pyrénées-Atlantiques</i> PRESIDENT DE LA COMMISSION DES INNOVATIONS
Arnaud BAZIN Membre / <i>Val d'Oise</i>	Jean-René LECERF Membre / <i>Nord</i> PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES LOCALES
Frédéric BIERRY Membre / <i>Bas-Rhin</i> PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA SOLIDARITE ET DES AFFAIRES SOCIALES	Dominique LE MENER Membre / <i>Sarthe</i>
Bernard BONNE Membre / <i>Loire</i> PRESIDENT DE LA COMMISSION DES POLITIQUES TERRITORIALES	Hermeline MALHERBE Membre / <i>Pyrénées-Orientales</i> PRESIDENTE DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Christine BOUQUIN Membre / <i>Doubs</i>	Pascal MARTIN Membre / <i>Seine-Maritime</i> PRESIDENT DE LA COMMISSION ECONOMIE ET HAUT-DEBIT
Pierre CAMANI Membre / <i>Lot-et-Garonne</i>	Sophie PANTEL Membre / <i>Lozère</i>
Jean-Luc CHENUT Membre / <i>Ille-et-Vilaine</i>	Germinal PEIRO Membre / <i>Dordogne</i>
Éric CIOTTI Membre / <i>Alpes-Maritimes</i>	Olivier RICHEFOU Membre / <i>Mayenne</i>
Gérard COLLOMB Membre / <i>Président de la Métropole de Lyon</i>	Hervé SAULIGNAC Membre / <i>Ardèche</i>
Pascal COSTE Membre / <i>Corrèze</i> PRESIDENT DE LA COMMISSION NOUVELLE RURALITE	Hugues SAURY Membre / <i>Loiret</i>
Vincent DESCOEUR Membre / <i>Cantal</i> PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	François SAUVADET Membre / <i>Cote d'Or</i>
Nassimah DINDAR Représentante de l'Outre-mer / <i>La Réunion</i>	René-Paul SAVARY Membre / <i>Marne</i>
François DUROVRAY Membre / <i>Essonne</i> PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA MOBILITE	Valérie SIMONET Membre / <i>Creuse</i>
Christian FAVIER Membre / <i>Val-de-Marne</i>	Martine VASSAL Membre / <i>Bouches-du-Rhône</i>

- Une équipe de permanents ayant une fonction d'analyse et d'expertise auprès des Départements qui œuvre à la promotion de l'institution départementale.



Organigramme au 08 juin 2017 – Pierre MONZANI, Directeur général.

Finances départementales : une stabilisation globale de la situation financière des Départements mais une visibilité zéro pour l'avenir

L'année 2016-2017 a été marquée par plusieurs bouleversements sur le plan des finances des Départements, avec notamment le transfert de la moitié de la CVAE aux Régions et les mesures prises par le Gouvernement dans la loi de finances pour 2017, particulièrement défavorables aux Départements. En plus de la contrainte financière (augmentation des dépenses sociales), les Départements ont donc dû composer leurs budgets pour 2017 sans aucune visibilité.

Pendant le dernier trimestre 2016, les Départements ont été confrontés à plusieurs aléas inhabituels, comme une diminution inattendue du produit de la Taxe sur les conventions d'assurances (TSCA) ou des allocations compensatrices de perte de fiscalité notifiées mais non versées. Les alertes de l'ADF auprès des ministères ou administrations concernées ont permis de régulariser ces situations inédites.

Concernant le financement des allocations individuelles de solidarité (AIS), les négociations relatives à la recentralisation du financement du RSA se sont poursuivies en 2016. Alors que le Gouvernement se limitait à envisager une renationalisation en 2017 avec pour année de référence 2016, accompagnée d'un contrôle sur les politiques d'insertion et d'un recours accru à la péréquation, les Départements exigeaient 2014 comme année de référence. Aucune clause de retour à meilleure fortune n'était par ailleurs insérée dans la proposition du Gouvernement. Par conséquent, l'ensemble des conditions insérées par le Gouvernement n'a pas permis d'aboutir à un accord. Suite à l'arrêt des négociations, l'ADF a souhaité rester mobilisée pour se faire entendre du Gouvernement. Le 86^e Congrès de l'ADF a été l'occasion de présenter une plateforme de propositions pour plus de proximité dans l'action sociale. Cette plateforme contient notamment la proposition des Présidents Dagbert et Lecerf relative à une meilleure compensation par l'Etat des trois AIS, proposition qui a fait l'objet d'une motion adoptée pendant le Congrès de Poitiers.

Cette proposition avait notamment été étudiée au sein de la commission des finances de l'ADF. Celle-ci s'est réunie à 5 reprises, dont 2 fois conjointement (avec la commission ruralité d'une part et la commission affaires sociales d'autre part) permettant aux élus d'échanger sur plusieurs sujets, grâce aux interventions des Départements sur leurs retours d'expérience dans différents domaines, comme la maîtrise de la masse salariale par exemple.

L'ADF a par ailleurs été mobilisée au sein des comités dans lesquels les Départements sont représentés. C'est le cas du Comité des finances locales (CFL) et du Conseil national d'évaluation des normes, qui se sont réunis respectivement à 6 et 12 reprises.

Concernant l'amélioration de la mise à disposition d'une information financière fiable pour l'ensemble des Départements, l'ADF a décidé de nouer un partenariat avec le Forum pour la gestion des villes et des collectivités territoriales. Auparavant, l'ADF disposait jusqu'en 2014 d'une plateforme de données financières accessible en ligne appelée Centre d'échanges de données interdépartementales (CEDI). Afin d'accélérer, de simplifier et de rendre exhaustif le processus de collecte des données financières, d'en assurer la fiabilité et d'en améliorer le délai et le mode de restitution à ses adhérents, l'ADF a ainsi décidé de nouer ce partenariat pour la mise à disposition de l'Observatoire de données financières SFL-Forum. Ce partenariat permet aux Départements d'accéder à un certain nombre de données ou de bénéficier d'une réduction sur le prix de leur abonnement dans le cas où ils font déjà appel à ce service.

Enfin, l'ADF a été mobilisée sur de nombreux sujets dans le cadre d'auditions sollicitées par les différents corps de contrôle, comme par exemple sur l'automatisation de la gestion du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et la mise en place d'un compte financier unique.

En outre, comme chaque année, l'ADF a également fourni des éléments à la Cour des comptes dans le cadre de l'élaboration du rapport sur les finances publiques locales que la Cour publie tous les ans au mois d'octobre. Ces éléments ont notamment permis à la Cour des comptes de mettre en lumière les efforts réalisés par les Départements sur leurs dépenses de fonctionnement, et en particulier sur les dépenses de personnel.

Pour répondre à ces différentes demandes, l'ADF s'appuie sur les remontées du réseau des directeurs des finances des Départements, qui est par ailleurs régulièrement informé des différentes évolutions législatives ou réglementaires.

FOCUS

La loi de finances pour 2017 et le coup de rabot inattendu sur les dotations

Initialement, le projet de loi de finances pour 2017 prévoyait l'élargissement des variables d'ajustement à la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des Départements et des Régions, ainsi qu'à la dotation de compensation pour transfert d'exonération de taxe d'habitation. Cela entraînait un impact budgétaire pour les Départements de près de 400 millions d'euros.

Grâce aux auditions parlementaires réalisées par l'ADF, et grâce à une mobilisation commune avec les autres associations d'élus, l'ADF est parvenue à limiter de moitié le « hold up » de la DCRTP. Un recours au Conseil constitutionnel demandant l'annulation de l'article de la loi de finances en cause a également été formé, sans succès, le Conseil constitutionnel considérant qu'« aucune exigence constitutionnelle n'impose que la suppression ou la réduction d'une recette fiscale perçue par des collectivités territoriales soit compensée par l'allocation d'un montant de recettes comparable ».

Politiques sociales : un tournant

En 2016-2017, l'activité du service a été marquée par une évidence, qui pousse à réfléchir et à agir : le modèle social vacille. Dans l'œil du cyclone depuis plusieurs années, l'action sociale départementale n'a en effet pas terminé sa mue.

Premier constat sur lequel l'ADF a fait régulièrement entendre sa voix : depuis les premières lois de décentralisation, jamais la tension budgétaire n'avait été aussi forte dans le domaine de la solidarité. Le modèle social n'est plus financé. Il l'est par le biais de la fiscalité locale.

Ainsi, quand on annonce l'augmentation du montant de l'allocation du RSA, on fait peser la charge sur les Départements qui, depuis la loi de 2008, financent à la fois l'allocation et les mesures liées aux politiques d'insertion. Lorsqu'une loi favorable aux personnes âgées

dépendantes est votée, le Département est appelé à en financer les effets visibles (exemple : revalorisation du plafond des plans d'aide pour tous les bénéficiaires de l'APA) mais aussi moins visibles (exemple : recrutement d'agents départementaux supplémentaires pour faire face aux nouvelles missions conférées aux Départements).

De même, alors que la charge nette du RSA augmente de 700 millions d'euros chaque année pour les Départements, le débat sur l'instauration d'un revenu universel refait surface alors qu'une telle mesure aurait un coût important et des conséquences sur les pratiques de travail social et d'accompagnement des publics fragiles.

Du reste, un risque insidieux menace l'exercice des compétences sociales départementales : celui d'une dépossession progressive de leur expertise en matière d'évaluation et d'accompagnement des personnes en situation de fragilité.

Un exemple significatif : la dématérialisation des nouvelles demandes de RSA. Si cette dématérialisation avait été pensée dans le sens d'une disponibilité accrue à l'égard des personnes en situation de précarité, les Départements auraient applaudi des deux mains. Mais dans les faits, il n'en est rien. La dématérialisation des demandes risque en définitive d'éloigner l'usager de celui ou celle qui peut l'aider, la nécessaire contractualisation (engagements réciproques) serait alors réduite à portion congrue, l'« accueil inconditionnel de proximité » (concept largement défendu par tous dans le cadre des Etats généraux du travail social) risquerait de disparaître purement et simplement.

Face à ces bouleversements qui préoccupent les Départements et déstabilisent les agents et nombre d'acteurs sociaux, l'ADF a privilégié en 2016 la réflexion sur l'évolution du modèle social français.

Sortir d'une logique de réaction pour se placer résolument dans une démarche prospective. Quel modèle social voulons-nous privilégier demain ?

Les travaux, conduits sous l'égide de la commission Solidarité et affaires sociales de l'ADF, ont été complétés par près d'une quarantaine d'auditions d'experts nationaux, de partenaires et de personnalités qualifiées en matière d'action médicosociale.

A la suite de ces travaux approfondis, un rapport a été rédigé, traitant de tous les âges de la vie et de l'ensemble des compétences sociales des Départements.

Ce rapport sur l'avenir des politiques sociales des Départements a fait l'objet d'une présentation par le Président de la commission Solidarité et affaires sociales lors du 86^e Congrès de l'ADF à Poitiers sous le titre symbolique : « 102 Départements pour rebâtir notre société dans la proximité ». Cette présentation a été suivie d'un débat et d'un vote majoritaire des Présidents des Départements.

Le postulat de base de cette réflexion prospective est clair : le modèle social, en pleine métamorphose, est aujourd'hui à bout de souffle. Il doit être repensé, réinventé.

Cette refondation doit pouvoir s'appuyer sur l'expertise acquise par les Départements -avec leurs partenaires- depuis les premières lois de décentralisation. Eu égard aux responsabilités qu'ils assument en matière sociale et médicosociale depuis 30 ans, ils peuvent ainsi légitimement revendiquer une place centrale dans le débat sur l'avenir des politiques sociales.

Le rapport social de l'ADF trace donc de nombreuses pistes d'avenir, sur la base de propositions concrètes et pragmatiques : la création de blocs de compétence cohérents pour que les Départements soient réellement chefs de file en matière de solidarité en constitue un préalable essentiel.

La décentralisation doit être respectée. Pour mener durablement les missions sociales dévolues aux Départements, les moyens financiers et humains doivent être parfaitement circonscrits.

De même, mesure consensuelle, la fusion des minimas sociaux en deux prestations complémentaires, destinées à favoriser l'insertion professionnelle et à permettre la pleine existence dans la solidarité, est proposée. Elle suppose la constitution d'une équipe « emploi » à l'échelon de chaque Département pour favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA.

C'est sur cette base qu'une seconde phase de travail a été entamée au cours du premier trimestre 2017, ayant trait au retour à l'emploi.

Car revisiter le modèle social oblige à rénover les politiques de l'emploi, premier maillon de lutte contre la grande précarité. Faire face au chômage de masse qui touche tout autant les jeunes que les seniors est un impératif majeur.

Le recours systématique aux allocations de solidarité n'est plus soutenable. Il n'est pas envisageable si l'on veut préserver la dimension humaine de l'action sociale.

C'est aussi à partir d'une vision éthique de l'action et de développement social que les travaux prospectifs vont être conduits au cours de cette année 2017.

FOCUS

Le colloque « Épilepsies et situations de handicap »

C'était un pari. Créer un évènement autour d'une thématique intéressant une maladie neurologique chronique. Une première pour l'Assemblée des Départements de France. Car s'il est vrai que l'épilepsie est un problème majeur de santé publique (1% de la population française en est affectée), la santé n'est pas au cœur des compétences départementales.

Or, souvent par méconnaissance de cette affection -qui peut prendre différentes formes-, on oublie que l'épilepsie peut entraîner des situations de handicap quotidiennes nombreuses et variées.

Si des solutions existent pour favoriser l'inclusion des personnes souffrant d'épilepsie, elles sont surtout portées par des associations de patients et des médecins spécialistes. Mais une mobilisation des pouvoirs publics est nécessaire : organisation des soins et accompagnement personnalisé des patients et de leurs familles, dès lors qu'elles en ont besoin.

En ce sens, le colloque intitulé « Épilepsies et situations de handicap », organisé par l'ADF avec la Fédération EFAPPE Épilepsies Sévères et Arkea (Crédit mutuel) a permis d'éclairer l'élaboration des politiques menées localement en matière d'épilepsie. Des propos d'experts, des témoignages de patients et de leurs familles, de précieux retours d'expérience communiqués par les associations de parents, ont permis de mieux appréhender les principales formes d'épilepsies. Et surtout, leurs retentissements dans la vie quotidienne des patients et de leur entourage. Car s'il existe déjà des solutions, il y a lieu d'entreprendre et de développer des réponses concrètes pour parfaire la charge des situations de handicap épileptique.

Mieux connaître les situations de handicap générées par les épilepsies, inscrire l'action en faveur des épileptiques dans les politiques départementales, diversifier les réponses apportées par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), trouver des solutions concrètes en matière de logement, de travail, de scolarité et de vie sociale : voilà de nouveaux

enjeux pour les Départements. Eux qui sont, plus que jamais, au cœur de la vie quotidienne des Français.

Le service juridique sur tous les fronts

Le service juridique a suivi la forte actualité de la Fonction publique et porté la parole de l'ADF dans toutes les discussions et à l'occasion des groupes de travail de l'Agenda social. Il a été associé à la préparation des textes d'application du protocole carrières et rémunérations, de la loi déontologie, de la loi Sapin II en ce qui concerne les obligations déclaratives des dirigeants territoriaux. Il a contribué activement à la préparation des circulaires temps de travail ou laïcité. Le service a apporté sa contribution à l'enquête des inspections générales sur les actes de gestion des ressources humaines ainsi qu'à celle sur les organismes médicaux consultatifs de la Fonction publique. Enfin, le service a noué une relation de qualité avec le Ministère de la Fonction publique qui a permis la signature d'une convention d'engagement en faveur du développement de l'apprentissage dans les Départements.

Le service a participé activement aux partenariats de l'ADF, avec la Mutuelle des fonctionnaires Intérieure pour la réalisation d'une enquête relative à la qualité de vie au travail dans les Départements puis avec l'IEP de Paris dans le cadre d'un groupe de travail, présidé par le Professeur Jean-Bernard Auby étudiant « les nouveaux rapports juridiques entre les collectivités territoriales. Pour un dialogue apaisé » et qui donnera lieu à un colloque ou lors du suivi des travaux de recherche d'un groupe d'étudiants de Master concernant « Le Département à la recherche d'un nouveau périmètre de compétences : le Département du Calvados ».

S'agissant des suites de la réforme territoriale, le service s'est beaucoup impliqué dans les relations avec la fédération des Etablissements publics locaux, les organismes consulaires ou les groupements de défense sanitaire.

La préparation de la table ronde relative à la nouvelle gouvernance des Départements a permis de recenser de nombreuses expériences innovantes auprès des Départements.

Le service a également proposé des ajustements à apporter à la loi NOTRe, repris notamment dans le rapport d'orientation de l'ADF sur le sujet mais également lors du dépôt de propositions de lois sénatoriales.

La Commission Égalités qu'anime le service a travaillé sur les modalités d'élaboration des schémas d'amélioration de l'accessibilité des services au public et sur les questions d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Enfin, pour la première fois depuis 4 ans, le réseau professionnel de Directeurs des ressources humaines de Départements a été réactivé et 3 réunions à thèmes, regroupant chacune une quarantaine de participants, ont été organisées à l'ADF.

Le baromètre HoRHizons 2016

L'ADF a participé pour la première fois avec l'AMF, Régions de France, le CNFPT et la Fédération nationale des centres de gestion à l'édition d'un baromètre des ressources humaines dans les collectivités locales. Cet outil de connaissance et de suivi des évolutions a été élaboré à l'attention des employeurs territoriaux et reflète toute la diversité et la richesse de la fonction publique territoriale. Ce document a fait l'objet d'une conférence de presse dans les locaux de l'AMF en présence de Philippe Laurent et d'une large diffusion auprès des employeurs territoriaux. Aujourd'hui, ce baromètre constitue un document de référence qui valorise les efforts de gestion ainsi que les bonnes pratiques des élus locaux au service de la qualité du service public local.

Politique de sécurité civile / SDIS : l'engagement de l'ADF

Le Président de l'ADF était présent au congrès de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France à Tours en septembre 2016. Il y a exprimé, dans un contexte de menace terroriste élevée, l'attachement des Départements à la politique territoriale de sécurité civile et à ses forces vives (sapeurs-pompiers volontaires et professionnels). La nécessité pour les SDIS de s'adapter aux contraintes budgétaires des Départements a été particulièrement soulignée. La réussite et le développement de mutualisations comme source d'optimisation des dépenses a été particulièrement mise en exergue.

Le groupe de travail SDIS de l'ADF présidé par Claude Léonard (Président du Département de la Meuse), en lien avec Olivier Richefou (Président du Département de la Mayenne, et de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS), s'est focalisé sur la construction d'une enquête auprès des SDIS, ainsi que sur les dossiers d'actualité. Le « comité des financeurs » des SDIS a réuni à plusieurs reprises le Ministre de l'intérieur et les Présidents de l'ADF et de l'AMF.

Enquête de l'ADF sur les SDIS de 2016

L'ADF a administré une enquête en 2016 auprès des Départements. L'objectif était de connaître les grandes tendances dans un certain nombre de domaines (budgets, secours à personne, mutualisations...) qui sont les principales préoccupations des SDIS. 73 Départements/SDIS ont répondu.

Les principaux enseignements sont les suivants :

- Sur le plan budgétaire, la tendance est à la stabilisation du budget réalisé par près de 50% des SDIS, 18% l'ont baissé, et 32% ont été contraints de l'augmenter. La hausse des charges de personnel est considérée pour 85% comme le principal frein à la stabilisation du budget des SDIS.

- Concernant les mutualisations, différentes échelles ont été étudiées. 93% des SDIS interrogés ont des actions de coopération avec le Conseil départemental. En 2013, ce chiffre était de 86%. L'autre information importante est que 96% des SDIS ont des actions de coopération inter-SDIS dans différents domaines de mutualisation.
- Les carences ambulancières « privées » sont en constante augmentation. Du fait de leur nombre et du niveau de remboursement (118 euros), elles font peser sur le budget des SDIS ce qui devrait être du ressort du budget de la sécurité sociale.
- Les plateformes d'appels uniques SDIS-SAMU se développent, mais à un rythme trop faible.
- Malgré le plan d'actions pour le volontariat de 2013, il reste de nombreux chantiers à explorer pour maintenir une dynamique d'engagements des sapeurs-pompiers volontaires.

Environnement et Développement durable : les propositions de l'ADF

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été promulguée en juillet 2016. Fort du positionnement des Départements, l'ADF a défendu le maintien de la compétence Espaces naturels sensibles dans le giron départemental. Le législateur a confirmé les débats de la loi NOTRe et a maintenu cette compétence aux Conseils départementaux. Introduit par cette même loi, un rapport est en cours de rédaction visant à faire le bilan des recettes et utilisations de la part départementale de la taxe d'aménagement destinée à financer la politique ENS.

La commission environnement et développement durable s'est donc attachée à suivre la finalisation de cette loi et son application. L'enjeu résidant notamment dans le positionnement des Départements concernant la mise en place du chef de filât biodiversité des Régions et de l'Agence française pour la biodiversité. La commission a également expertisé, suite au vote de la loi NOTRe, les nouveaux contours de l'assistance technique pour des raisons de solidarités territoriales dans le domaine de l'eau, l'assainissement et des milieux aquatiques.

Côté événementiel, l'ADF a été partenaire de Val'hor interprofession du végétal, pour l'organisation d'un colloque « Génie écologique, génie végétal – Arbres et territoires » le 7 février 2017 au Conseil économique, social et environnemental (CESE). L'objectif de cet événement était de rapprocher les professionnels du végétal des maîtres d'ouvrage publics que ce sont les Départements. Les expériences rapportées lors de cette journée dans le domaine de l'aménagement ou des ENS illustrent l'opportunité de resserrer les liens entre professionnels du secteur et Départements.

Initiative partenariale d'associations nationale de collectivités pour une gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau par Bassin Versant » (IPANCT)

Les récentes lois liées à la réforme territoriale ont fortement modifié le paysage de la répartition des compétences dans les domaines de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des risques qui y sont liés. La compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) bouscule l'organisation historique des acteurs sur ces questions, et nécessite une vraie coordination.

Si l'ensemble des partenaires s'accorde à dire qu'une gestion à l'échelle hydrographique est indispensable sur ces sujets, chaque niveau de collectivité (Communes et leurs groupements, Départements, Régions) a un rôle à jouer dans les politique de l'eau au titre de ses compétences.

Les Départements conservant une capacité à agir dans ce domaine notamment par la compétence espaces naturels sensibles et l'assistance technique.

C'est la raison pour laquelle les 5 associations nationales de collectivités que sont l'AMF, l'AdCF, l'ADF, l'ARF et l'AFEPTB ont décidé de d'associer au sein de l' « *Initiative partenariale d'associations nationale de collectivités pour une gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau par Bassin Versant* » (IPANCT).

Les objectifs de ce partenariat concrétisé par une convention signé par les Présidents des cinq associations sont simples : informer les élus (organisation de rencontres, création d'une page internet dédiée...), et le cas échéant prendre des positions communes sur les évolutions législatives et réglementaires de la politique de l'eau.

Une journée de travail a été organisée à l'AMF le 13 décembre 2016 sur le thème des solidarités financières et territoriales dans le domaine de l'eau.

Innovation et numérique : Renforcement tous azimuts des concertations

En 2016-2017, l'activité de l'ADF dans les domaines de l'innovation et du numérique s'est inscrite dans le renforcement des grandes orientations prises en 2015-2016. Elle a été principalement structurée par les activités dans les domaines de l'aménagement du territoire en très haut débit fixe et mobile, du numérique éducatif et de l'administration numérique.

Pour l'aménagement numérique du territoire se sont multipliées les réunions techniques préparatoires aux nombreuses réunions à caractère plus politique qui se sont tenues tout au long de l'année. Notamment, le Président de l'ADF a rencontré personnellement sur ce thème le Ministre de l'Aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, la Secrétaire d'État chargée du Numérique et de l'innovation et le Président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP). A l'initiative de la

Secrétaire d'État chargée du Numérique et de l'innovation et de l'ADF une rencontre élargie à l'ensemble des Présidents des Conseils départementaux sur l'urgence du déploiement du Haut et du Très Haut Débit Mobile (3 G et 4 G) dans les territoires ruraux a été spécifiquement organisée en septembre 2016.

La question du THD mobile a fait l'objet de 2 réunions communes aux commissions « innovation et numérique », « aménagement du territoire et ruralité » et au groupe des territoires de la montagne, dans la perspective de produire une critique positive des mesures prises par le Gouvernement visant à pallier les déficiences de la couverture du territoire en téléphonie et accès mobiles et de qualité à l'internet. Les travaux sur ces déficiences et sur ces mesures gouvernementales ont par ailleurs fait l'objet de deux réunions du tout nouveau comité de concertation France mobile et d'une demi-douzaine de réunions du comité technique de suivi de la couverture mobile du territoire piloté par la Direction générale des entreprises qui réunit, outre les associations d'élus territoriaux et des collectivités, les opérateurs privés, l'Agence du numérique et le Régulateur (ARCEP). Pour ce qui concerne le déploiement de la fibre optique dans le cadre du plan France-très haut débit, la représentation de l'ADF a été régulièrement assurée lors des quatre réunions qui se sont tenues depuis la fin du mois de juin 2016.

Il est à souligner que les travaux de l'ADF dans le domaine numérique ont été conduits en relation étroite avec les autres associations nationales d'élus territoriaux, au premier rang desquels Régions de France, l'AMF, l'ADCF, France Urbaine, l'AMGVF, l'AMRF, l'ANEM, mais aussi avec des associations de collectivités telles la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA).

Dans le domaine des usages et services numériques, l'ADF a poursuivi la concertation avec l'Etat sur les objectifs et les modalités opérationnelles du grand plan numérique pour l'Education dont le volet « collèges numériques et innovation pédagogique » est le pilier et concerne principalement les Départements.

Cette concertation s'est traduite par une participation à une dizaine de réunions techniques, notamment dans le cadre du Comité de sélection des réponses aux appels à projets « collèges numériques et innovation pédagogique ». Dans la deuxième vague 2016-2017 de ces appels à projets, elle a donné lieu au lancement par le MENESR de deux actions spécifiques renforcées, l'une orientée vers les collèges situés dans les zones les plus rurales, l'autre en direction des collèges souhaitant développer avec les Conseils départementaux des expérimentations notamment d'usage des équipements personnels numériques des élèves (démarche AVEC/BYOD).

L'action de l'ADF dans le domaine du numérique éducatif a été de plus confortée par le lancement de la réalisation d'un livre blanc sur les politiques départementales dans le domaine du numérique. Sa parution est prévue pour le congrès 2017 de l'ADF à Marseille. D'ores et déjà, 60 Départements ont participé à ce livre blanc. Par ailleurs, les travaux dans ce domaine ont aussi permis d'une part de réunir pour la première fois les DSI des académies et ceux des Conseils départementaux en vue de réfléchir aux futurs des systèmes d'information numérique territoriaux pour l'éducation et, d'autre part de réunir dans le cadre du Salon EDUCATICE en novembre 2016 puis dans celui d'EDUSPOT en Avril 2017, les représentants des Départements et ceux de la Direction du numérique éducatif du MENESR et des délégations académiques pour le numérique éducatif. Enfin, comme au cours des cinq dernières années, l'ADF a participé

au Comité scientifique de l'Université d'été Ludovia sur le numérique éducatif et animé ses ateliers consacrés aux établissements scolaires du futur.

Le troisième grand domaine d'action ayant donné lieu à une coopération inter-associative, à des réunions, à des échanges réguliers avec les experts départementaux et à une concertation renforcée avec les services de l'Etat a été comme en 2015-2016 l'administration numérique.

Une douzaine de réunions de travail se sont tenues sous l'égide du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique dans le cadre de la poursuite du programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale. Ces dernières sont venues en complément des trois réunions annuelles de la Structure nationale partenariale pour la dématérialisation des flux financiers et comptables animées par la Direction générale des finances publiques et par la Direction générale des collectivités locales. Les projets conduits dans ces différentes instances (archivage numérique, dématérialisation des marchés publics, dématérialisation des factures...) ont été rendus d'autant plus complexes à gérer pour les Départements qu'ils se conjuguent depuis le 7 octobre 2016 avec les perspectives nouvelles imposées par la Loi sur la République numérique (Open Data, Big data, Protection et sécurité des données...). Ces projets et ces perspectives ont fait l'objet de plusieurs exposés et de débats lors des réunions mensuelles de l'ADF avec les Directeurs généraux des services départementaux. Par ailleurs les enjeux du Big data territorial, de la mutualisation intra- et inter-départementale dans le domaine de l'administration numérique, de l'informatique en nuage, de la protection des données personnelles ont fait l'objet d'une réunion spécifique de la commission « innovation et numérique » en avril 2016 ainsi que d'une présentation et d'un débat dans le cadre du groupe technique de l'ADF des Directeurs des ressources humaines.

Parallèlement, a été conduite l'enquête annuelle 2016 de l'ADF sur les investissements informatiques des Départements auprès d'un panel de 45 Départements. Enfin, l'ADF a poursuivi sa participation à de nombreuses instances de pilotage de l'action publique, parmi lesquelles on peut citer celles du CGET pour le Plan national de déploiement du télétravail et sur le retour sur investissement des politiques numériques, celle de la CNSA pour la refonte du système d'information des MDPH, celle des Assises nationales de la médiation numérique, etc.

Dans le domaine de l'innovation, la commission innovation et numérique -réunie le 29 juin 2016 sur les politiques d'innovation sociale, le 22 novembre 2016 sur le télétravail et les politiques de valorisation des politiques départementales, puis le 4 avril 2017 sur les enjeux territoriaux des données numériques- a convenu de focaliser ses travaux en 2017-2018 sur les politiques départementales d'innovation managériale.

FOCUS

Les sujets sur lesquels il convient de se concentrer en 2017-2018

- L'impératif d'entamer des travaux avec l'Etat, les opérateurs, le régulateur et les autres associations d'élus et de collectivités pour concevoir, financer et mettre en œuvre un véritable plan national très haut-débit mobile (4G-5G) à l'horizon 2022 basé sur la couverture la plus large possible des territoires. Les retards dans ce domaine sont alarmants et les mesures prises sont des palliatifs.
- Les travaux avec l'Etat et les autres niveaux de collectivités sur la définition des écosystèmes numériques territoriaux à l'heure du Big data, de la « full dématérialisation » et de

l'informatique en nuage. Il s'agit ici de dégager une vision et une stratégie permettant l'émergence des plateformes mutualisées et territorialisées numériques et informatiques de services publics en ligne.

- Le positionnement des Départements aux avant-postes de la protection des données personnelles et de la création de services publics de la donnée de confiance, notamment dans la perspective de la directive européenne RGPD applicable à toutes les organisations publiques et privées à partir de mai 2018.
- La valorisation en 2017-2018 des politiques départementales dans le domaine de l'innovation managériale et sociale au moyen d'un livre blanc. Il s'agit ici notamment de démontrer que les Départements sont en action pour conduire des politiques d'auto-transformation pour faire face aux transitions démocratiques, numériques, énergétiques, écologiques dans une perspective de développement des solidarités sociales et territoriales.

L'implication des Départements dans le programme opérationnel national du Fonds social Européen (PON FSE 2014-2020)

Dans la continuité d'une année 2016 fortement consacrée à développer un dispositif de formation destiné aux agents départementaux, l'ADF s'est efforcée cette année de renforcer sa capacité d'interpeler, de façon constructive et au nom de l'ensemble des Départements, l'ensemble des acteurs concernés par le programme FSE 2014-2020 tout en formulant des propositions pour améliorer le déploiement efficace d'un programme aux objectifs ambitieux. La valorisation des pratiques innovantes et des solutions que les Départements parviennent à élaborer sur le terrain ont constitué, de ce point de vue, un souci majeur dans notre activité. Enfin, la prospective quant au devenir des Fonds européens après 2020 mérite d'être mentionnée.

Une méthode de travail a été élaborée pour ces différents chantiers, afin d'associer activement les Départements. Elle s'est traduite par la constitution de quatre groupes de travail dans l'objectif d'engager une réflexion technique collective propre aux Départements autour des thématiques qui les concernent au premier chef, compte tenu de leurs responsabilités sur ce sujet.

Près de 60 Départements se sont ainsi mobilisés dans ce cadre pour participer à cette réflexion autour des thèmes suivants :

- La dimension des opérations cofinancées par le FSE et la question de leur taille (quant au nombre de bénéficiaires) et de leur montant financier minimum,
- L'impact de la réforme du financement de l'Insertion par l'activité économique (IAE) sur la mobilisation des crédits du FSE,
- La manière dont les Départements appréhendent et mettent en œuvre le cadre de performance (avec ses objectifs et cibles dites « à mi-parcours ») constitutif du règlement du FSE,

- Enfin le recensement des besoins en formation des agents en charge de la gestion et de l'animation du FSE dans les Départements.

Sur ce dernier point, les Départements ont souhaité que l'ADF mette en place deux séminaires consacrés au chantier du « contrôle interne » dans le but de sécuriser leurs engagements financiers, contreparties des financements européens du programme.

A l'instar de l'année dernière, l'activité de l'ADF s'est poursuivie et se poursuivra dans les mois qui viennent par une communication permanente auprès du réseau de nos 500 correspondants dans les Départements. L'ADF continuera de porter la voix des Départements, que ce soit lors du Comité national de suivi du PON FSE fin 2017 ou lors de rencontres bilatérales avec l'Etat.

Les activités de la commission « Mobilité »

Dans la continuité de l'année de son installation, la commission « Mobilités » de l'ADF a poursuivi ses travaux selon deux axes majeurs : la veille sur l'application de la loi NOTRe et ses conséquences sur l'organisation des Départements dans le cadre des transferts et la veille sur la délégation des compétences telles qu'induites par ce texte de réorganisation territoriale. L'audition des acteurs majeurs de l'univers de la mobilité, dans le but d'échanger et d'examiner les possibilités de développer des partenariats innovants, a également été privilégiée.

Les temps forts de ces travaux ont été marqués par les auditions et réalisations suivantes :

- Intervention du groupe KEOLIS sur le lancement d'une campagne de communication sur la prévention/sécurisation dans les transports publics (commission du 13 octobre 2016),
- Échanges avec SNCF MOBILITES sur les Mobilités et attractivité des territoires : enjeux, économiques et écologiques pour la SNCF. « Quel partenariat avec les collectivités locales ? » (Commission du 9 mars 2017).

Enfin, la valorisation des pratiques innovantes développées par les Départements, notamment en matière de nouveaux services à la mobilité (Isère) ou de co-voiturage (Essonne) constitue un souci constant dans le but de constituer une forte dynamique autour des travaux de cette commission.

L'ensemble de ces travaux se poursuit actuellement et enrichit un fonds documentaire constitué *ad hoc* et consultable sur le site de l'ADF.

L'aménagement et le développement des territoires

L'année 2016-2017 a été consacrée à de nombreux sujets touchant notamment les infrastructures, l'économie, la ruralité, l'agriculture, le numérique, les laboratoires départementaux.

Un travail important a permis à Pascal Coste, Président du Département de la Corrèze, d'animer une table ronde au congrès de l'ADF qui s'est tenu à Poitiers et de présenter un rapport présentant 25 propositions en faveur de la ruralité (cf. document consultable sur le site de l'ADF « ruralité expression des dynamiques départementales innovantes »). L'avenir de ces territoires

est étroitement lié à la couverture haut débit. C'est pourquoi une commission mixte réunissant les commissions aménagement du territoire, ruralités, et Départements de montagne a été organisée sur ce thème. Dans le même esprit une commission mixte s'est réunie pour traiter la spécificité des finances des Départements ruraux.

Dans le domaine des infrastructures, l'ADF a travaillé la question des politiques aéroportuaires à l'occasion du rapport CARADEC sur le maillage aéroportuaire français. Par ailleurs, l'année 2016 a permis de signer en janvier 2016 la charte en faveur de la création d'un Observatoire national de la route, dont la mise en œuvre a été confiée à l'IDRRIM, qui devrait présenter ses premiers travaux en fin d'année 2017. L'ADF s'est également investie dans le suivi réglementaire des problématiques liées aux ouvrages d'art, dits de rétablissement et aux passages à niveaux.

La Loi NOTRe confie aux Départements la responsabilité d'élaborer avec l'Etat des schémas d'accessibilité des services au public. Ce thème a donné lieu à des réunions techniques et à l'élaboration d'un guide technique avec le CGET communiqué à tous les Départements. Par ailleurs, la commission aménagement a abordé la question de la démographie médicale en présentant les travaux statistiques de l'observatoire de l'Ordre des médecins permettant d'avoir un diagnostic précis de l'offre médicale dans tous les Départements. Par ailleurs, des rencontres régulières ont lieu avec la Poste permettant de faire le point sur les maisons de services au public et les nouveaux services aux particuliers offerts par cette dernière.

Dans le domaine économique, les travaux ont permis de suivre les modalités d'intervention des Départements notamment l'élaboration de conventions avec les Régions dans le domaine agricole, les conséquences de la loi NOTRe sur les agences de développement économique en partenariat avec le CNER, la création d'agences d'attractivité, le développement d'actions dans les domaines de l'économie sociale et solidaire en partenariat avec le Réseau des collectivités territoriales pour l'Economie sociale et solidaire (RTES) et le développement des initiatives en faveur de la mobilisation de l'épargne de proximité (présentation de la plate-forme du Département de la Corrèze).

FOCUS

Lancement d'un groupe de travail sur les Laboratoires départementaux d'analyse

Le groupe de travail a été lancé au début de l'année 2017. Il est présidé par Madame Yon-Courtin vice-Présidente du Département du Calvados et Présidente d'un laboratoire (LABEO). En effet la loi NOTRe reconnaît leur rôle central dans la politique de surveillance sanitaire au niveau national. Au niveau local, les laboratoires départementaux constituent une aide précieuse notamment pour les éleveurs et les professionnels de la filière agroalimentaire.

Cependant leur modèle est fragilisé par la crise aigüe des finances départementales et par la plainte déposée au niveau européen par l'association APROLAB, qui représente les intérêts des laboratoires privés. En effet les laboratoires doivent remplir certaines missions de service public (ils peuvent notamment être réquisitionnés par les Préfets en cas de crise sanitaire) mais ils candidatent également très souvent à des marchés concurrentiels, par exemple dans le domaine des analyses de l'eau. Dans le cadre de la plainte APROLAB, la Commission

européenne a demandé à la France de revoir sa politique de surveillance sanitaire. Le groupe de travail de l'ADF permet d'auditionner les principaux acteurs du domaine, d'échanger les bonnes pratiques et de poser les bases d'une réflexion commune dans ce domaine.

En lien avec cette problématique, l'ADF s'est mobilisée pour soutenir les groupements de défense sanitaire (GDS), partenaires très proches des laboratoires départementaux fragilisés par les dispositions de la loi NOTRe.

Culture, éducation, tourisme : les politiques territoriales, pivots de la solidarité et de l'attractivité du territoire

Les Départements accordent une importance particulière au soutien de festivals et manifestations culturelles qui témoignent d'une identité territoriale forte. En s'investissant financièrement, humainement et logistiquement dans l'organisation de ces événements, les Départements animent la vie culturelle de nos territoires et soutiennent un tissu d'associations culturelles. C'est pourquoi l'ADF en tant que Maison des Départements, a décidé de mettre en place une politique de partenariats culturels afin de démontrer la vitalité créatrice de nos Départements ainsi que leur capacité à mettre en place des événements d'une grande qualité. Elle soutient trois festivals sur une durée de deux ans, événements incontournables du paysage culturel français, pour contribuer à leur notoriété sur tous les territoires et inciter les acteurs locaux à s'engager dans de tels projets. Cette année, le Bureau de l'ADF a choisi de s'engager aux côtés du Festival du film francophone d'Angoulême en Charente, du Festival de musique lyrique de la Chaise Dieu en Haute-Loire ainsi qu'auprès du Festival de musique classique de Saintes en Charente-Maritime.

Les solidarités territoriales et humaines se nourrissent de nombreux champs d'intervention de l'intervention publique, dont ceux de la culture et de l'éducation dont les jeunes sont les principaux bénéficiaires. L'ADF s'est donc associée et investie dans la première rencontre nationale des Départements pour la culture : l'accès des jeunes aux pratiques artistiques et culturelles, un défi pour le Département, organisée par la Fédération arts vivants et Départements, Culture et Départements et la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) en partenariat avec la Maison des pratiques artistiques amateurs (MPAA), la Plate-forme Interrégionale, le collectif CANOPEEA et le Ministère de la Culture.

En matière d'actions départementales touristiques, l'ADF a apporté son éclairage à Jean-Paul Huchon, ancien Président de la Région Ile-de-France, chargé d'une mission interministérielle pour le développement et la promotion du tourisme dans le contexte post attentats, ainsi qu'auprès de Martin Malvy, ancien Ministre, Président de l'association nationale des villes et pays d'art et d'histoire, chargé d'une mission ministérielle relative au patrimoine et à l'économie touristique en région. Ces rendez-vous furent l'occasion de rappeler la compétence stratégique des Départements en matière de tourisme et de réaffirmer la nécessité fondamentale pour les Départements de continuer à aider financièrement les entreprises touristiques, clés de l'attractivité et de l'aménagement des territoires.

C'est dans ce contexte que l'ADF et Tourisme & Territoires, dans le cadre de la convention de partenariat qui les lie, ont lancé une étude sur les politiques touristiques départementales. Cette étude permet de mieux connaître et valoriser les politiques touristiques menées par les Départements en lien avec les Comités départementaux du tourisme / Agence de Développement touristique et de mettre à jour les enquêtes réalisées en 2007 et 2011. Cette enquête fera l'objet d'une présentation officielle lors du congrès annuel de l'ADF.

La commission Politiques territoriales a également effectué une enquête sur les collèges à l'occasion de la rentrée scolaire 2016 et une autre mesurant l'impact et la portée du service civique dans les Départements depuis sa création en 2012 dans le cadre d'un rapprochement entre l'ADF et l'Institut de l'engagement.

FOCUS

Terrorisme et lutte contre la radicalisation

Les Départements responsables des collèges, de la protection de la jeunesse et investis sur le terrain des solidarités humaines s'engagent.

L'ADF est présente dans le groupe de travail qui réunit les grandes associations d'élus, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Education nationale sur la sécurisation des écoles et des établissements scolaires mis en place depuis octobre 2016.

Les objectifs de ce groupe de travail qui se réunit régulièrement sont les suivants :

- Fluidifier les échanges entre les collectivités territoriales et l'Etat,
- Identifier les difficultés rencontrées sur le terrain par les collectivités pour la mise en œuvre des mesures de sécurisation des établissements scolaires,
- Effectuer la remontée des bonnes pratiques qui seraient utiles à diffuser dans un vadémécum (qui sera actualisé régulièrement).

Les attentats de 2015 ont confirmé l'émergence d'un phénomène de radicalisation remettant en cause les valeurs républicaines et laïques de notre pays.

Aux côtés des élus, les enseignants mais aussi les professionnels des services médico-sociaux sont en première ligne pour détecter les premiers signaux d'une pré-radicalisation. Cela nécessite une solide formation et la mise en place de référentiels, comme il en existe pour le repérage de la maltraitance des enfants. Les Départements s'engagent en mettant en place des plans de lutte et de prévention.

Dans la continuité de cette volonté de nouer un partenariat plus actif entre l'Etat et les collectivités, l'AMF, l'ADF et le Gouvernement ont co-organisé une journée de mobilisation et d'échanges : « Rencontres nationales : les territoires mobilisés contre la radicalisation » le lundi 24 octobre 2016.

A cet égard, l'ADF a affirmé la détermination des élus départementaux dans le combat contre la radicalisation en soulignant l'importance du partenariat et des échanges d'information entre les collectivités territoriales et l'Etat qui passe par la bonne implication des élus départementaux dans les cellules de suivi de la part des services de l'Etat et par l'inscription en priorité de ce sujet à l'ordre du jour des CLSPD auxquels participent les Présidents de Départements. En rappelant également que dans ce combat, il est essentiel de ne pas

abandonner les territoires ruraux et de bien prendre en compte les spécificités de la lutte contre la radicalisation. Enfin, il convient de rappeler que l'ADF propose aux élus départementaux un cycle de formations, assuré par l'IFET, sur le thème de la laïcité destiné à la prévention au regard du lien social ou du fait religieux.

Relations internationales : agir pour l'internationalisation des territoires

La commission Relations internationales de l'ADF s'est réunie à plusieurs reprises avec l'objectif de favoriser l'ouverture internationale des Départements. A cet effet, l'ADF a mené différentes actions au cours de l'année. Tout d'abord, le projet Terrinclus initié il y a deux ans, sur la coopération en matière d'action sociale a été finalisé. Il a donné lieu à la publication d'un guide méthodologique numérique visant à favoriser la mise en œuvre de projets dans ce domaine et à en améliorer les modalités de construction, de suivi et d'évaluation.

De plus, l'ADF a engagé des partenariats avec différents organismes visant à promouvoir la mobilité internationale des jeunes, d'une part, et la francophonie, d'autre part. Ainsi, une convention de partenariat avec l'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ) a été signée. Elle vise à mettre en œuvre des actions de coopération, d'échange de bonnes pratiques, d'expertise et de communication dans le champ de la mobilité des jeunes entre les Départements français et le Québec. Plusieurs autres partenariats sont en cours de construction, avec l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), l'Association internationale des régions francophones (AIRF) et l'association France volontaires.

Problématiques départementales particulières : les Départements mobilisés pour la valorisation de leur action

La commission Problématiques départementales particulières est un lieu d'échange entre Départements qui partagent les mêmes caractéristiques territoriales. Elle compte 5 groupes thématiques : Départements de montagne, littoraux, ultramarins, franciliens et « à métropole ».

Ces caractéristiques ont fait l'objet, cette année, de plusieurs projets de loi que la commission a suivis : projet de loi relatif à l'égalité réelle Outre-mer, projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne (Acte II de la loi Montagne), projet de loi relatif au Statut de Paris et à l'aménagement métropolitain. Dans le cadre de ces différents travaux législatifs, l'ADF a veillé à défendre et à mettre en valeur l'action des Départements, échelon de proximité et d'équilibre.

Parallèlement à ces travaux, des groupes de travail thématiques se sont réunis à plusieurs reprises. Les Départements disposant d'une métropole se sont réunis pour échanger sur les transferts de compétences aux métropoles prévus par la loi NOTRe. Les Départements de

montagne ont particulièrement travaillé sur la problématique de l'aménagement numérique du territoire, notamment en recevant les opérateurs de l'Etat et les associations d'élus concernées. Enfin, les Départements littoraux ont relancé leur groupe technique pour échanger sur des sujets d'intérêt commun (positionnement des Départements dans la stratégie nationale mer et littoral, élaboration des documents stratégiques de façade, transfert de la compétence départementale portuaire...).

FOCUS

Europe et coopération transfrontalière : un nouveau groupe de travail à l'ADF

Le groupe de travail « Europe et coopération transfrontalière » a été créé à la demande de plusieurs élus départementaux, qui souhaitent disposer d'un espace d'échange dédié à cette thématique.

La création de ce groupe de travail repose sur un constat : les territoires transfrontaliers sont porteurs d'enjeux divers. Emploi, mobilités, mutualisation d'équipements, interculturalité, environnement, migrations... Ces enjeux, et les montants financiers qu'ils impliquent, rendent nécessaire la concertation entre Départements, échelon indispensable pour la coopération territoriale européenne.

Le groupe a tenu sa première réunion en avril 2017. Parmi les thématiques de travail (coopération transfrontalière, programmes européens, Fonds social européen, problématiques spécifiques aux territoires frontaliers...), le groupe aura à établir le positionnement des Départements en faveur de la politique de cohésion, en vue des prochaines négociations sur la programmation post-2020.

Actualité parlementaire : dans l'attente de la 15^e législature

L'agenda parlementaire des derniers mois de la législature s'est concentré sur les réformes du Gouvernement visant à prolonger les dernières lois de décentralisation. Les attentes spécifiques des territoires de montagne, celles de l'Outre-mer pour l'égalité réelle, le nouveau statut de Paris ont été inscrits à l'ordre du jour du Parlement. Fait nouveau, l'actualité internationale s'est immiscée dans les travaux conduisant les parlementaires comme les élus territoriaux à réfléchir sur la déradicalisation des jeunes, l'avenir de la prévention spécialisée. Des débats dont l'ADF a été partie prenante, comme pour tous les chantiers législatifs qui concernent les Départements.

40 auditions parlementaires

L'avis de l'ADF a été fréquemment sollicité au Sénat comme à l'Assemblée nationale sur de nombreux projets de loi. A l'automne dernier, plusieurs rendez-vous ont été organisés avec l'ensemble des rapporteurs du projet de loi de Finances pour 2017 afin d'analyser l'impact des

contraintes budgétaires et le risque d'insolvabilité des Départements les plus durement touchés. Afin de soutenir les budgets départementaux, l'ADF a acté le principe d'un fonds d'urgence en faveur des Départements les plus en difficulté comme la naissance d'un fonds d'appui à l'insertion même si l'ADF aurait préféré des mesures structurelles applicables à l'ensemble des Départements.

Les rencontres organisées sur le financement des SDIS ont été l'occasion de revoir le mécanisme de la prestation de fidélité et de reconnaissance du sapeur-pompier volontaire applicable depuis janvier 2017. S'agissant des politiques touristiques des Départements, l'ADF a pu s'assurer de l'effectivité de la perception de la taxe de séjour additionnelle par les plateformes numériques et obtenu l'harmonisation de cette perception avec la taxe de séjour, au bénéfice des Départements.

Dans le secteur social et médico-social, le travail législatif a été consacré à la mise en œuvre de la loi vieillissement avec les difficultés inhérentes aux territoires ruraux. Les dernières rencontres ont permis d'analyser l'évolution et la tarification des SAAD. Mais cette année l'attention a été plus particulièrement marquée par l'accompagnement social des mineurs étrangers isolés, la déradicalisation des jeunes et le retour des enfants djihadistes en France. De nouvelles priorités bouleversent les politiques classiques de l'aide sociale à l'enfance.

L'ADF a également présenté ses constats et propositions sur de nombreux autres dossiers : la fusion des minimas sociaux, les services déconcentrés de l'Etat dans le contexte de régions élargies, les normes applicables aux équipements sportifs des collectivités territoriales, les nouvelles données de la démocratie citoyenne, les atteintes à la biodiversité, l'impact des rythmes scolaires sur le transport des élèves.

Enfin, les conclusions et préconisations de Comité sénatorial de suivi des dernières lois de Décentralisation ont fait l'objet d'un déjeuner de travail avec le Président Bussereau.

83 amendements déposés

Ces rencontres parlementaires ont été complétées par le dépôt de 83 amendements présentés à l'occasion de plusieurs textes inscrits à l'ordre du jour du Parlement. Ces amendements ont eu pour objectif de consolider les politiques des Départements, au lendemain de la réforme territoriale. Ainsi, la proposition de loi tendant à clarifier les conditions des délégations de compétences en matière de transports scolaires a été l'occasion de permettre aux Départements, ayant reçu d'une région délégation pour l'organisation et la gestion des transports scolaires, de conventionner avec leurs actuelles AO2 pour leur confier l'exécution de tout ou partie des attributions exercées en faveur du transport des élèves. Cette proposition de loi adoptée au Sénat est restée en instance à l'Assemblée nationale.

Lors du projet de loi définissant le nouveau statut de Paris, l'ADF s'est opposée à la démultiplication des métropoles afin d'éviter de morceler les politiques de l'aménagement du territoire et de susciter un problème de gouvernance territoriale. Elle s'est également opposée au projet de rapport du Gouvernement étudiant les modalités de fusion du Département des Bouches-du-Rhône avec la métropole de Marseille. Si ces positions ont été entendues au Sénat, elles n'ont pu aboutir à l'Assemblée nationale.

Le projet de loi relatif à l'égalité réelle en Outre-mer a permis à l'ADF de relayer les propositions des élus ultra-marins pour doter les Territoires et Départements d'Outre-mer d'un réel

développement économique. L'ADF a également attiré l'attention des parlementaires sur le statut des forêts dites « départemento-domaniales » issu de l'ancien domaine colonial.

L'ADF a complété l'acte II de la loi montagne afin de consacrer la présence des services publics et l'offre de soins, la couverture numérique, l'avenir des écoles rurales, celui de l'agriculture de montagne. L'ADF a obtenu que les Départements soient consultés sur les conventions interrégionales de massifs. Dans la même logique, elle a demandé qu'ils soient consultés sur la nouvelle procédure des unités touristiques nouvelles.

Lors du projet de loi préparant l'avènement d'une République numérique, l'ADF a fait naître aux côtés du Gouvernement la carte mobilité pour les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap. Afin d'aider les FSL à faire face aux besoins de l'utilisation d'Internet par les personnes en situation de pauvreté, elle a demandé la signature de conventions avec les opérateurs concernés.

Enfin, dernière grande loi du quinquennat, celle relative à l'égalité et à la citoyenneté, l'ADF s'est accordée pour généraliser une culture de l'engagement citoyen, diversifier les voies de recrutement dans la fonction publique et lutter contre les discriminations.

La nouvelle législature débutera le 26 juin. Ce n'est qu'à partir de cette date que le Parlement pourra, de nouveau, faire la loi. Premier texte annoncé : celui de la moralisation de la vie politique.

Communication : le développement de nouveaux projets

Après une année de remise à plat de ses outils de communication, l'ADF poursuit son action et développe de nouveaux projets. Les profils et missions de l'équipe de communication ont évolué vers plus de polyvalence, plus de réactivité, plus de compétences sur le digital.

La semaine de mobilisation des Départements de France en septembre 2016

Dans un contexte pour les Départements de difficultés financières liées à une baisse des dotations de l'Etat et à une augmentation des dépenses d'allocations individuelles de solidarité, l'ADF a proposé aux Départements de participer à une semaine de mobilisation du 19 au 24 septembre 2016 dans toute la France.

Cette action visait à alerter les citoyens sur le risque de disparition des moyens d'actions des Départements, affirmer une détermination commune entre les Départements-citoyens pour défendre cette qualité de vie et faire monter la pression sur le Gouvernement pour infléchir sa politique.

La mobilisation était illustrée par une accroche déclinée sur les outils de communication : STOP à la disparition des moyens d'action des Départements, STOP au désengagement de l'Etat, 102 Départements en danger et 66 millions de raisons de se mobiliser.

Un dispositif complet a été proposé aux Départements pour leur permettre de disposer d'un socle de communication commun tout en leur permettant de les adapter à leurs réalités locales avec notamment un kit de mobilisation avec méthodologie, calendrier, proposition du document convictions, et de six visuels annonces thématiques (RSA, seniors, petite enfance,

collège, routes, très haut débit). Ceux-ci pouvant être déclinés en achat d'espace, campagne d'affichage et six documents sur les mêmes thèmes pouvant être imprimés et distribués pendant la semaine de mobilisation, une signature électronique contenant l'accroche de la campagne et un appel à la mobilisation, des bannières web, et headers Facebook et Twitter #DépartementsMobilisés, un Argumentaire sous la forme questions/réponses et une infographie animée.

50 Départements ont participé fortement à l'opération et utilisé les outils de l'ADF en les adaptant à leur contexte local.

Exemple de la Réunion



**STOP À LA DISPARITION DES MOYENS D'ACTION DES DÉPARTEMENTS
STOP AU DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT**
Augmentation des charges et des dépenses obligatoires pour le compte de l'État.
diminution unitaire des dotations par l'État...
Le Département est le maillon indispensable pour fournir des prestations essentielles au quotidien de chacun : petite enfance, famille, personnes âgées, personnes fragiles... construction et entretien des collèges, gestion des transports et des routes, solidarité, sécurité sanitaire mais aussi environnement, tourisme, activités sportives et culturelles, agriculture... Porter atteinte aux moyens financiers de nos Départements, c'est porter atteinte à notre quotidien.

102 DÉPARTEMENTS EN DANGER, 66 MILLIONS DE RAISONS DE SE MOBILISER
SEMAINE DE MOBILISATION DU 19 AU 24 SEPTEMBRE 2016

Plus d'informations sur www.departements.fr et www.cq974.fr



**STOP À LA DISPARITION DES MOYENS D'ACTION DES DÉPARTEMENTS
STOP AU DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT**
Augmentation des charges et des dépenses obligatoires pour le compte de l'État.
diminution unitaire des dotations par l'État...
Le Département est le maillon indispensable pour fournir des prestations essentielles au quotidien de chacun : petite enfance, famille, personnes âgées, personnes fragiles... construction et entretien des collèges, gestion des transports et des routes, solidarité, sécurité sanitaire mais aussi environnement, tourisme, activités sportives et culturelles, agriculture... Porter atteinte aux moyens financiers de nos Départements, c'est porter atteinte à notre quotidien.

102 DÉPARTEMENTS EN DANGER, 66 MILLIONS DE RAISONS DE SE MOBILISER
SEMAINE DE MOBILISATION DU 19 AU 24 SEPTEMBRE 2016

Plus d'informations sur www.departements.fr et www.cq974.fr



La Développement de l'écosystème digital de l'ADF

En réponse à l'évolution des technologies et des besoins, l'ADF a engagé à l'été 2016 une refonte totale de son site internet, aussi bien en termes de contenu éditorial que d'ergonomie et de fonctionnalités. Vitrine de l'institution et de son action, l'ADF a conçu cet outil avec la volonté de valoriser tant l'association que les Départements qu'elle représente.

Plus simple d'utilisation, plus intuitif, le nouveau site s'inscrit dans la continuité de la démarche entreprise par l'ADF pour moderniser son action et refléter le dynamisme des Départements. Il exprime la volonté de l'ADF d'accentuer sa stratégie digitale et de créer des passerelles entre le site web et sa présence sur les réseaux sociaux (Twitter et Facebook depuis 2014, Instagram depuis 2015).

Pensé par et pour les internautes, l'outil a été conçu selon la méthode « UX », sur la base d'ateliers utilisateurs, regroupant aussi bien des Départements, que des médias, partenaires ou personnel en interne. Ce travail a permis d'étoffer le diagnostic du site existant et de proposer

un contenu plus adapté aux attentes et besoins exprimés par nos publics. L'objectif est de donner plus de place aux initiatives portées au quotidien par nos Départements, et ce quels que soient les supports de connexion (technologie « responsive design »).

Les principales nouveautés du site sont les suivantes : une interface dédiée entièrement revue, une vue sur l'agenda de l'ADF, des fiches infos sur les compétences clés des Départements, des formats diversifiés (articles, photos, vidéos, infographies) et des actualités dédiées aux Départements, avec le concours actif de chacun. La création d'une photothèque a permis de mettre davantage en avant l'axe touristique des Départements à travers des visuels attractifs.

Six mois après son lancement, le site présente des statistiques encourageantes avec un rythme de publication accru (a minima deux articles par semaine, un portrait, une infographie et un dossier mensuel) et plus de 35 000 visites, des internautes qui restent plus longtemps, consultent davantage de pages et reviennent régulièrement les consulter.

L'ADF entend poursuivre sur sa lancée et proposera prochainement une vidéo animée présentant sous une forme plus pédagogique le rôle des Départements.

En cohérence avec la charte graphique du nouveau site internet, l'ADF a mis en ligne début avril 2017 son nouvel espace extranet. Outre une ergonomie revue, le nouveau site extranet de l'ADF a pour objectif d'améliorer le service offert aux Départements. Ce site a été pensé de façon à simplifier la recherche de documents, de façon rapide et fonctionnelle.

Outre les Flash Hebdo et les comptes rendus de commission, l'extranet offre de nouvelles fonctionnalités : un nouvel espace personnalisé accessible à l'ensemble des adhérents de l'ADF, une navigation facilitée grâce à une plateforme plus intuitive permettant de retrouver des documents à l'aide d'un bouton recherche et de tris à choix multiples et une rubrique « Outils ». Un lien est établi avec l'écosystème digital de l'ADF depuis la page d'accueil vers l'agenda, les dernières actualités et le compte Twitter. A ce jour, 1060 abonnés sont déjà inscrits.

Le compte twitter @ADepartementsF comptait début mai 2017 près de 5700 abonnés contre 3800 il y a un an (+50%). Il permet de faire remonter les informations sur les réunions hebdomadaires et les initiatives de l'ADF. A l'occasion des grands événements qu'elle organise (Congrès, Colloques, rencontre des candidats à la présidentielle) ou auxquels elle participe (Tour de France), l'ADF réalise des live-tweets suivis et relayés par ses abonnés (un pic des visites de profils, des mentions et des impressions de tweets est observé à l'occasion de ces grands événements). Des jeux sont également proposés afin de faire parler positivement des Départements, de sensibiliser le grand public sur leurs axes de compétences et de challenger les Départements entre eux.

Avec 1851 abonnés contre 1574 à la même période, le compte Facebook de l'ADF marque une évolution plus progressive (+17,5%). Bien que le rythme de publication ait augmenté, un travail plus approfondi est nécessaire afin d'optimiser le fonctionnement de l'outil, en lien avec le nouveau site internet (liens vers les articles publiés, relai des posts des comptes des Départements, diversification des supports utilisés, photos, vidéos...).

Ouvert en 2015, le compte Instagram le_tour_des_departements est exclusivement consacré à la couverture des coulisses du Tour de France par l'équipe ADF et à la valorisation des Départements traversés. De 44 abonnés pour sa première année de lancement, le compte a progressé pour compter aujourd'hui 210 abonnés et plus de 1 600 likes sur les photos publiées à l'occasion de la Grande Boucle 2016. L'ADF entend développer son activité sur Instagram en 2017 via notamment la publication d'instantanés vidéo appréciés sur ce réseau.

L'ADF disposera prochainement d'un compte LinkedIn, réseau social professionnel orienté vers la mise en valeur et les échanges professionnels de ses membres. Outil de veille, le compte LinkedIn permettra également à l'ADF d'augmenter sa visibilité dans les sphères professionnelles (afin de faciliter par exemple les recrutements) et de créer des passerelles avec ses outils digitaux (pour augmenter le flux de visiteurs), en partageant régulièrement des contenus (articles, billets, infographies, etc.). Une réflexion est en cours pour la traduction du profil en anglais et la mise en place de groupes de discussions privés à destination des Départements.

Le Tour de France

En 2016, l'ADF a renouvelé le partenariat technique et institutionnel la liant à Amaury Sport Organisation, organisateur du Tour de France cycliste, pour les trois prochaines éditions de cet événement sportif d'envergure. Depuis plus de dix ans, l'ADF assure ainsi la coordination des interventions des Départements, afin d'ouvrir aux coureurs et aux suiveurs les meilleures conditions de route et ce tout au long du parcours.

2016 fut l'occasion pour l'ADF de lancer une nouvelle campagne de communication autour d'un message clé significatif « Avec les Départements ça roule », illustrant à la fois le caractère technique et festif de ses missions. Très apprécié sur le bord des routes lors du passage des véhicules, ce slogan a permis d'améliorer la visibilité des espaces ADF et de faciliter les échanges sur la vocation des Départements et de l'équipe ADF sur le Tour : le rôle d'entretien et de préparation de la route. Les Départements qui le souhaitent ont eu le loisir de décliner la campagne sur différents supports (barnum, objets promotionnels, drapeaux, etc.).

Un an après, l'ADF prévoit pour la 104^e édition une poursuite de ses animations sur le village départ et les espaces grand public aux côtés des Départements traversés (34 en 2017), la couverture quotidienne des coulisses du Tour sur les réseaux sociaux et le site internet de l'ADF, ainsi que le développement des relations presse. Nouveautés 2017, l'ADF proposera des objets promotionnels exclusivement fabriqués dans les Départements de France, et la remise d'un prix de notre nouveau partenaire, l'Académie de Gourmandise, dans l'optique d'une valorisation des savoir-faire des territoires.

L'Audition des Candidats à l'élection présidentielle

Pour la première fois de son histoire, l'ADF a reçu les candidats à l'élection présidentielle le 8 mars 2017 afin de connaître leurs positions sur l'avenir des Départements et sur la décentralisation.

L'ADF a conclu un partenariat avec la Gazette des communes pour la partie éditoriale et avec les chaînes LCP et Public Sénat qui ont diffusé en direct l'intégralité des interventions. Cette opération a donné une visibilité inédite à l'ADF.

Les Relations presse

Trois moments forts dans l'année ont permis d'assurer une visibilité très forte à l'ADF tant dans la presse grand public que dans la presse spécialisée.

La campagne de mobilisation de septembre a été l'occasion de nombreux reportages et articles dans la presse nationale et régionale. Les Départements qui se sont saisis de la campagne ont pu observer une forte reprise de leurs messages et actions dans la PQR.

A l'instar du congrès de 2015, les retombées presse consacrées au congrès des Départements de France dans la Vienne en octobre, ont été nombreuses. Le sujet du RSA et des négociations avec le Gouvernement ainsi que les propositions de l'ADF sur les thématiques sociales, ruralité et décentralisation ont été au cœur des contenus relatés dans les articles et reportages.

L'audition des candidats à la présidentielle a été relayé en direct par LCP et Public Sénat et a également réuni des grands médias audiovisuels, notamment les chaînes d'informations en continu peu présentes à l'ADF contribuant à donner une image dynamique et performante de l'association.

Le Cercle des élus

En avril 2016, l'ADF bénéficiait de la dévolution du patrimoine de l'Union des conseillers généraux de France (UCGF) et s'engageait, conformément au protocole d'accord signé le 23 février, à s'inscrire par la création du Cercle des élus dans la continuité des actions menées auprès des Conseillers départementaux.

Dès septembre 2016, plusieurs réunions de travail ont été menées concernant la création, l'organisation et le fonctionnement du Cercle des élus. Après l'annonce officielle par communiqué de presse, différentes actions ont conduit à la création d'un logo, la mise à jour du fichier national des Conseillers départementaux et anciens conseillers généraux, la conception et la mise en place de la procédure d'adhésion, la création d'un espace internet dédié, la recherche d'actions de formation ciblées auprès de l'IFET.

Le Cercle des élus sera ainsi constitué par la réunion des Conseillers départementaux qui auront répondu favorablement au formulaire d'adhésion, envoyé début juin 2017, en souscrivant à une cotisation annuelle d'un montant de 25 euros.

Riche de l'expérience de l'UCGF et en cohérence avec les exigences de l'actualité, le Cercle des élus se définit comme un lieu de réflexion, de communication, d'échange et de partage privilégié et réservé aux Conseillers départementaux et anciens Conseillers généraux. Des temps de rencontres/débats, sur des thèmes que ses membres auront sollicités, seront régulièrement organisés au sein des Départements. Des sujets de réflexion liés ou non aux collectivités territoriales (événements d'actualité, réformes politiques) leur seront également proposés dans les locaux de l'ADF.

La création d'un espace numérique réservé aux membres du Cercle des élus, depuis l'extranet de l'ADF, répondra à leurs besoins et à leurs attentes. Dans cet espace, ils trouveront un agenda des prochains débats/rencontres, un annuaire national des Conseillers départementaux, une documentation complète sur le statut de l'élu départemental et sur les institutions, un répertoire d'adresses et de liens utiles, ainsi que le programme des formations IFET éligibles à l'exercice de leur mandat.

L'objectif est de rassembler les Conseillers départementaux et de les soutenir par le partage d'expérience avec les anciens Conseillers généraux/départementaux, en vue de :

- Leur proposer un appui à l'exercice de leur mandat,
- Étudier et faire des suggestions modificatives à l'ensemble des projets et propositions de textes législatifs ou réglementaires concernant les élus départementaux,
- Promouvoir l'image du Conseiller départemental en tant qu' élu de terrain.

Au vu du cahier des charges, le Cercle des élus devrait être pleinement opérationnel à la rentrée 2017.

Une collaboratrice à temps plein est en charge du dossier, rattachée à la Direction générale.

Secrétariat général : une organisation et une situation financière solides au service de l'ambition départementale

L'organisation, les fonctions support et la logistique interne de l'association reposent sur un Secrétariat général, en charge des domaines financier, ressources humaines, juridique associatif, animation interne et coordination événementielle, secrétariat et moyens généraux (informatique, maintenance et intendance des bâtiments et équipements).

Outre ces fonctions, et en soutien de la Direction générale, le Secrétariat général assure le suivi de partenariats institutionnels ou financiers avec le secteur public ou associatif et le secteur économique. Il assure la mise en relation des partenaires et des conseillers thématiques sur les domaines définis contractuellement, veille à la mise en œuvre des obligations contractuelles et à la reconduction annuelle des partenariats.

Le Secrétariat général est composé de 11 personnes réparties entre des fonctions expertes (juridique, coordination/animation, comptabilité et ressources humaines) et des fonctions organisation (assistance, moyens généraux, informatique et réseaux, accueil).

Finance, comptabilité et gestion ressources humaines

Comptabilité et gestion des ressources humaines sont assurées par une personne appuyée en externe par un cabinet d'expertise. Ils assurent le suivi mensuel des opérations, les obligations déclaratives et l'arrêté comptable annuel des états financiers. Sur une base budgétaire d'environ 6 millions d'euros, les volumes traités représentent : plus de 2 000 factures fournisseurs, les appels à cotisation des membres, la facturation et le suivi des ressources de l'association auprès de ses 103 adhérents et auprès d'une vingtaine de partenaires financiers, la gestion administrative et l'accompagnement social de 35 salariés permanents, de contrats de professionnalisation ou de stages en études supérieures.

Juridique associatif

Les déclarations juridiques, les obligations réglementaires annuelles, le suivi juridique contractuel sont du ressort du Secrétariat général avec le soutien en interne de la Conseillère études, méthodes et affaires juridiques.

L'année 2016 a confirmé la résolution de nombreuses affaires juridiques en instance, se traduisant par la poursuite de la diminution des provisions comptables pour risques, constituées à la clôture, observée sur les trois derniers exercices.

Animation interne et coordination événementielle

La coordination des projets communs à plusieurs directions, ceux faisant appel à des partenaires ou prestataires externes, l'animation des services et l'accompagnement à la formation professionnelle des salariés sont assurés par une Conseillère rattachée au Secrétariat général.

Ces missions de coordination sont essentielles dans la préparation et la réalisation des grands événements annuels de notre association que sont : le Congrès des Départements et l'opération Tour de France, occasion unique de communication et de démonstration des compétences et savoir-faire départementaux.

A l'occasion du 86^e Congrès annuel de l'ADF, tenu dans le Département de la Vienne au Futuroscope et en relation étroite avec le Département d'accueil, la Conseillère animation-coordination a veillé au suivi budgétaire, à l'organisation opérationnelle et aux échanges avec les prestataires et les partenaires.

L'ADF, par une convention triennale renouvelée en 2016 avec Amaury Sport Organisation, endosse chaque année le rôle de coordinateur des diverses actions entreprises par les Départements en termes d'entretien, de sécurisation et de signalisation des routes départementales composant l'essentiel du tracé du Tour de France. Une équipe technique de onze agents en détachement intervient sur chacune des étapes pour garantir la préparation et la sécurisation du parcours. Cette équipe est renforcée par la présence de deux salariés de l'ADF assurant la communication et la valorisation des territoires traversés.

Sur la période 2016-2017, seule ou en co-organisateur, l'ADF s'est investie dans la réalisation de colloques ou de rendez-vous citoyens forts demandeurs en coordination de projets. On peut citer à ce titre :

- En avril 2016, « les Départements à l'heure de la réforme territoriale » à l'Assemblée nationale,
- En novembre 2016, « Politiques sociales, politiques locales / Innovations sociales et économiques » co-organisé avec le Cercle Colbert à la Mairie du 13^e arrondissement de Paris,
- En février 2017, « Le 1^{er} baromètre de la présence digitale des Départements français » co-organisé avec l'IFET et Dentsu consulting au siège de Facebook France,
- En mars 2017, le « Rendez-vous des candidats à l'élection présidentielle » à l'Assemblée nationale,
- En avril 2017, « Épilepsies et situations de handicap » co-organisé avec EFFAPE Épilepsie, et en partenariat avec ARKEA Crédit Mutuel et le Comité National pour l'Épilepsie, à Paris, Mairie du 15^e arrondissement.

Assistance et secrétariat

Quatre assistantes, chacune en appui de trois conseillers thématiques, sont en charge de la préparation et de l'organisation des douze commissions permanentes de l'Assemblée des Départements de France. Elles remplissent l'ensemble des fonctions d'assistance et de secrétariat des conseillers thématiques. Elles se trouvent également en responsabilité de dossiers spécifiques ou administratifs.

Moyens généraux, informatique et accueil

Outre les fonctions classiques concernant l'entretien, la maintenance des équipements et la sécurité des personnes et des bâtiments, deux collaborateurs assurent annuellement la préparation logistique (matériel technique audio-vidéo, agencement des salles, documentation) et l'accueil à l'occasion de plus de deux cents réunions, commissions ou manifestations recevant des participants extérieurs.

Avec l'appui de prestataires spécialisés, le rôle d'intermédiation informatique (35 postes internes) et réseaux (intranet, internet, plateformes collaboratives) occupe une place essentielle dans le développement, la diffusion et la sécurisation de l'activité de l'association.

Partenariats institutionnels et financiers

L'année 2016 a poursuivi, par la volonté de la Présidence et de la Direction générale, un développement marqué des partenariats avec le secteur économique par le renforcement des prestations proposées dans le cadre des conventions signées : élargissement du travail collaboratif avec les Conseillers thématiques, tribunes d'information en commission et en réunion des Directeurs départementaux, création d'un label "ADF partenaire" et ouverture d'une rubrique d'expression du même nom dans le «Flash Hebdo».

Cette clarté dans les engagements réciproques entre partenaires s'est traduite par la poursuite de conventions avec des acteurs de premier plan de l'économie française (Colas, Dentsu Aegis, EDF, Engie, Enedis, Manpower, Numericable-SFR), et par l'arrivée de nouveaux partenaires (ARKEA Crédit Mutuel, COVAGE, SPALLIAN, SYSTEL, UGAP) portant à plus de 20 le nombre de partenaires majeurs de l'ADF. Au-delà du rôle de passerelle entre secteur public et secteur économique rempli par ces partenariats, cette politique vise également à renforcer les moyens financiers de l'association au regard de la contribution essentielle apportée par les Départements.

Ce renforcement des partenariats financiers a été accompagné par la conclusion de nouveaux partenariats institutionnels : Fondation Charles de Gaulle, Institut de l'Engagement, et par la poursuite du soutien de manifestations culturelles en parrainant le Festival de Musique de la Chaise-Dieu et le Festival du Film francophone d'Angoulême, le Festival de Saintes à l'Abbaye aux Dames.

Cette politique s'est poursuivie en 2017 pour mettre en valeur les missions et l'action départementales.



SITE DE L'ADF
departements.fr



6 rue Duguay-Trouin – 75006 Paris
Tél. 01 45 49 60 20



ASSEMBLÉE DES
DÉPARTEMENTS
DE FRANCE